

**De :** [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)  
**À :**  
**Objet :** RE: 200865896\_TR: Localisation des carrières et sablières à SADM  
**Date :** 4 juillet 2024 08:36:00  
**Pièces jointes :** [1989-01-09\\_CA.pdf](#)  
[image001.png](#)  
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)  
[Avis de recours 2020.pdf](#)

---

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mars dernier, concernant la carrière Jean-Pierre Chenel à Sainte-Anne-des-Monts.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)



Le 9 janvier 1989

Monsieur Jean-Pierre Chenel  
art. 53-54

N/Réf.: 1100 3563 - 052

**OBJET: Certificat d'autorisation pour  
l'exploitation d'une sablière**

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement, en date du 27 septembre 1988, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, (L.R.Q. c. Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par la présente consistent à l'exploitation d'une sablière selon les spécifications suivantes:

**IDENTIFICATION:** Lot: P-16-2  
Rang: I  
Cadastre: du canton de Cap-Chat  
Municipalité de Ste-Anne-des-Monts  
U.T.M.: 678,6E/5443,7N  
Carte: 22 G/2  
Prop.: Monsieur Jean-Pierre Chenel

**LOCALISATION:** L'aire d'exploitation aura une superficie de art. 23-24 mètres carrés et sera située aux distances minimales suivantes:

- 200 mètres au moins d'un territoire zoné pour fins résidentielles, commerciales ou mixtes;
- 200 mètres de l'habitation la plus rapprochée;
- 150 mètres de toute école, temple religieux terrain de camping ou tout établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- 500 mètres de tout cours d'eau;
- 500 mètres du lac le plus près;

.../2

Le 9 janvier 1989

LOCALISATION  
(suite)

- 200 mètres de toute réserve écologique;
- 75 mètres de toute voie publique;
- 1 000 mètres de tout puits, source ou autre prise d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc;

La voie d'accès sera à 25 mètres de toute habitation, école, temple religieux, terrain de camping ou tout établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

EXPLOITATION:

L'exploitation se fera par chargement direct sans concassage ni tamisage.

DURÉE  
D'EXPLOITATION:

L'exploitation de la présente sablière sera d'une durée de **trois (3) ans et cessera en janvier 1992.**

RESTAURATION:

Le plan de restauration du sol sera exécuté au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'exploitation de la sablière. Après l'exploitation, les surfaces seront régaliées et la pente des faces exploitées ne devra pas excéder 30° de l'horizontale. La restauration de la couverture végétale s'effectuera en déposant uniformément le sol végétal et la terre de découverte, préalablement stockée sur la surface régaliée.

Le tout est décrit au formulaire de demande d'autorisation et autres documents signés par monsieur Jean-Pierre Chenel.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de cette date et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requises par toute loi ou règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux renseignements fournis sur le formulaire de demande du 22 septembre 1988 et aux documents annexés. Toute modification éventuelle doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<p><b>PREPARE PAR:</b></p> <p><i>Harold Chassé</i></p> <p><b>APPROUVE PAR:</b></p> <p><i>Charles-Alain Gauthier</i></p> <p>MF/HC/md</p>	<p>Le sous-ministre de l'Environnement</p> <p><b>Original signé par</b> <b>Mario Fontaine</b></p> <p>Par: Mario Fontaine, directeur régional</p>
---	--

c.c. Corp. mun. de Ste-Anne-des-Monts